

# Avocats Sans Frontières

## Newsletter 2003 - IV

*Cher Lecteur,*

*Voici déjà la quatrième édition de notre Newsletter. Pour la première fois, c'est un collaborateur bénévole, Didier Verbruggen, étudiant en journalisme, qui s'est chargé de l'élaborer en néerlandais. Joffrey Monnier, étudiant en journalisme francophone, a rédigé la version française. Avocats Sans Frontières les remercie tous deux ainsi que Brendan Whitty, l'un de nos stagiaires qui a assuré la traduction anglaise.*

*Nous pouvons par ailleurs nous réjouir des résultats de la campagne de récolte de fonds menée récemment et dont il a été fait mention dans les newsletters précédentes. ASF a pu souhaiter la bienvenue à une centaine de nouveaux membres et plus de septante généreux donateurs. ASF remercie tous ces nouveaux sympathisants pour leur soutien. C'est un premier pas vers l'augmentation de nos fonds propres et un signe encourageant que nos activités sont considérées par beaucoup comme pertinentes.*

*Enfin, Avocats Sans Frontières est toujours à la recherche d'un(e) bénévole pour assurer un soutien au département de l'administration et de la logistique. Intéressé? Consultez notre offre [ici](#).*

*Ceci est la dernière édition pour 2003 et ASF saisit cette occasion pour présenter à tous ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 2004.*

*A l'année prochaine,*

*Peter Van der Auweraert  
Directeur général*

## Timor Leste

La formation des « Public Defenders » se poursuit à raison de deux sessions par semaine. Pour certains participants, le transport reste cependant un problème. Malgré la participation, parfois un peu faible, notre responsable, Priscila Beltrame, parvient à faire du bon travail. Les « Public Defenders » timorais ont eu l'occasion de prendre connaissance des principes de base du droit civil et pénal. Une des questions prioritairement développées a été le droit à la défense des prévenus. Dans la pratique, c'est un droit qui n'est que très peu respecté par la police. Priscila a présenté aux Public Defenders les moyens juridiques permettant de faire respecter ce droit fondamental.

ASF a également entrepris la mise en place d'un système de « case management » valable pour le bureau des « Public Defenders ». Les premiers à en bénéficier seront les prisonniers de Gleno. Par exemple, jusqu'à présent, personne ne consignait de rapport des interrogatoires. Selon Priscila, cela prendra quelque temps avant que des

changements interviennent dans le fonctionnement actuel.

ASF continue à travailler, en collaboration avec des avocats privés et d'autres ONG, sur le projet de loi relatif au statut de l'avocat, du « Public Defender » et du Barreau. La loi doit être rédigée en quatre langues, ce qui ne simplifie pas les choses. Le barreau timorais a entre-temps déposé le projet devant la commission parlementaire compétente. Ce projet est également soumis pour consultation au Ministère de la Justice. Différents conseillers internationaux et timorais ont déjà fait des commentaires très enthousiastes.

Enfin, la mission d'ASF au Timor a reçu la visite de deux délégations de la Commission Internationale des Juristes et de Legal Aid Services from Australia. Ces organisations ont marqué leur soutien au travail mené avec le barreau. Leur aide devrait contribuer à l'agrandissement de la future bibliothèque de ce dernier. Il a également été question de faire venir des avocats étrangers pour donner des séminaires sur la déontologie.

## Rwanda

Les membres du gouvernement et du parlement élus en août et septembre dernier ont officiellement pris leurs fonctions. Le débat parlementaire sur les réformes juridiques a ainsi subi une accélération significative. Ces réformes pourraient entrer en vigueur dès la fin de l'année.

Le Bureau de Consultation et de Défense du Barreau de Kigali a un nouveau directeur. La mise en œuvre de l'accord de collaboration conclu avec le barreau se poursuit de façon prometteuse. De plus, notre bailleur de fonds, la DCGD, nous a accordé une prolongation du financement qui nous permettra d'assurer la collaboration jusqu'au 30 juin 2004.

Notre chef de mission au Rwanda, Fidel Nsita, s'est rendu en visite officielle au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha, où il a rencontré les principaux responsables. Ceux-ci ont exprimé le souhait de mettre en place une collaboration en vue de travailler sur la question de la jurisprudence du génocide. De notre côté, nous avons terminé la distribution du quatrième tome du Recueil de Jurisprudence dans le cadre des procès du génocide (1000 exemplaires en français et 2000 en Kinyarwanda). Le cinquième tome paraîtra en janvier 2004.

## Burundi

La restauration de la paix au Burundi est en bonne voie. Une rencontre au sommet entre le gouvernement de transition et les principaux mouvements rebelles du pays, CNDD-FDD, s'est tenue à Dar-Es-Salaam le 16 novembre dernier. Les parties concernées ont décrété un cessez-le-feu qui a été plutôt bien respecté. Le conflit armé n'est cependant pas tout à fait terminé. Les FNL (Forces nationales de libération), un autre mouvement rebelle Hutu reste actif dans et autour de la capitale Bujumbura et refuse jusqu'à présent de négocier avec le gouvernement.

Une partie de l'accord de cessez-le-feu prévoyait d'octroyer au CNDD-FDD une place dans le gouvernement et les principales institutions du pays. C'est dans ce cadre qu'intervient la nomination de Didace Kiganahe, ancien avocat de la mission d'ASF au Rwanda, au poste de ministre de la justice.

Alors que les magistrats de la République Démocratique du Congo sont entrés en grève le 30 octobre (Voir ci-dessus). Au Burundi, les magistrats ont repris le travail. La grève lancée le premier septembre a été levée le 22 octobre.

Depuis notre [dernière Newsletter](#), l'équipe ASF au Burundi s'est principalement consacrée à la formation. Les magistrats de la Cour Suprême ont suivi une session de formation du 6 au 10 octobre. Fabienne Laduron, substitut du procureur du Roi au Parquet de Bruxelles, s'est envolée vers le Burundi pour y parler de la procédure pénale à ses confrères africains.

Du 14 au 17 octobre s'est tenu un séminaire sur la Justice internationale pour les avocats du barreau burundais, avec la participation de Luc Walley, avocat au Barreau de Bruxelles.

La formation de 60 magistrats promus au niveau des Tribunaux de première instance est également en bonne voie. Pour rappel, ASF avait accepté cette tâche suite à la réforme judiciaire visant la décentralisation des tribunaux pénaux.

ASF travaille également à la défense des victimes de violences sexuelles. La mission distribue actuellement un recueil de jurisprudence sur les délits sexuels. ASF collabore également à une quinzaine (25 nov. - 10 dec.) autour de la problématique du viol au Burundi. Cette action vise aussi bien la prévention que le soutien aux victimes.

Octobre a également été le mois des visites au terrain. En plus de Fabienne Laduron et Luc Walley, l'équipe en place au Burundi a reçu Serge Rumin (pour une évaluation externe), Didier Kessel (notre responsable financier) et Fidel Nsita (chef de mission au Rwanda). Ce dernier assumera la direction des deux missions Rwanda et Burundi jusqu'à ce qu'un nouveau chef de mission soit engagé pour le poste au Rwanda. Notre chef de mission ad interim, Ladislas de Coster, a, pour sa part, quitté le Burundi le 21 octobre dernier. Reste à signaler un audit, du 10 au 28 novembre, de l'Union européenne, l'un de nos principaux bailleurs de fonds.

## République Démocratique du Congo

Depuis la [dernière Newsletter](#), le rétablissement de la paix en République Démocratique du Congo peine à aboutir. Le gouvernement central a conclu un accord avec les Maï-Maï pour cesser les hostilités mais en même temps, on annonce de nouveaux massacres de civils dans la province de l'Ituri et dans la région de Uvira.

D'un point de vue juridique, le développement le plus important est la grève à durée indéterminée entamée le 30 octobre par le Syndicat autonome des magistrats de la RDC (Synamac). Le Synamac réclame une indépendance accrue du pouvoir judiciaire, un alignement des salaires des magistrats et l'amélioration des conditions de travail.

Entre-temps, ASF a consolidé ses positions dans l'Est. Francesca Boniotti, chef de mission, et Lara Deramaix, responsable des formations, ont effectué une mission exploratoire en vue des prochaines formations des magistrats de Kindu, Goma et Bukavu. Elles ont notamment eu des contacts intéressants avec d'autres ONG actives dans le domaine de la justice. Un séminaire est d'ores et déjà prévu à Kisangani du 11 au 17 décembre 2003 pour les magistrats de Beni, Butembo en Kindu ! ASF reprendra la même méthode de travail, moyennant quelques adaptations, que pour le précédent séminaire donné aux magistrats de l'Est ([voir Newsletter précédente](#))

Bonne nouvelle dans le cadre du projet de vulgarisation de la « Constitution de Transition ». Le projet, mené par ASF en collaboration avec l'ONG locale LINELIT (Ligue nationale pour les élections libres et transparentes) et qui vise à rendre le texte accessible à tous, est sur le point d'aboutir. Les textes ont été envoyés à l'imprimeur après avoir été traduits en Tshiluba, Swahili, Kikongo et Lingala.

Enfin, la bibliothèque de la faculté de droit de Kinshasa recevra bientôt un lot d'ouvrages juridiques supplémentaires en provenance d'ASF Belgique. Les 693 kg d'ouvrages se trouvent actuellement en douane.

## Israël/Palestine

Depuis le départ de notre chef de mission, Dianne Luping ([cfr. Newsletter III](#)), ASF poursuit la mise sur pied d'une mission permanente à Jérusalem. La procédure de recrutement d'un nouveau chef de mission est en cours. En outre, Peter Van der Auweraert et Fanny Fontaine se sont rendus dans la région du 11 au 16 octobre pour y rencontrer les bailleurs de fonds locaux et les partenaires du projet, aussi bien du côté israélien que palestinien.

Une nouvelle importante dans le procès de Jonathan Ben Artzi, le neveu de Benjamin Netanyahu, qui pour avoir refusé de faire son service militaire dans l'armée israélienne comparait devant la Cour militaire de Jaffa. En première instance, la Cour avait d'ailleurs rejeté sa qualité de pacifiste. Les observateurs envoyés par ASF à l'audience du 8 octobre ont pu se réjouir de la décision de la Cour militaire reconnaissant enfin à Ben Artzi le statut de pacifiste et cela après deux ans d'emprisonnement.

[Voir rapport de la mission conjointe d'observation.](#)

## Justice internationale

Le Groupe de travail pour les droits des Victimes dont ASF fait partie, s'est réuni à La Haye le 21 octobre dernier, et s'est penché sur la problématique de l'organisation de la défense des victimes dans les procès devant la Cour Pénale Internationale. La discussion a permis de dégager un consensus sur certains points entre les organisations présentes. Une approche commune a dès lors pu être présentée lors des consultations organisées par le Greffe de la CPI du 22 au 24 octobre dernier. Ces réunions ont aussi été l'occasion d'aborder la question de la participation, de la représentation et de la réparation des victimes dans le cadre des procès devant la Cour pénale internationale.

ASF continue à s'intéresser à tous les aspects relatifs à la représentation légale des victimes devant la CPI. A cette fin, ASF a rédigé un commentaire sur certaines questions relatives à l'organisation de la défense des victimes lors de la première audition publique de la CPI sur le Règlement de la Cour.

## ASF A BESOIN DE VOUS !

**Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.**

**Compte bancaire: ING/Caisse privée 630-0227491-85  
IBAN : BE89 6300 2274 8185 - BIC : BRUBEBB  
Mention: don - campagne 2003.**

*Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF :*

- **Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros - Compte bancaire: ING/Caisse privée 630-0227491-85 - IBAN : BE89 6300 2274 8185 - BIC : BRUBEBB - Mention: cotisation 2003-2004 );**

- **Consultez régulièrement le site où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;**